



Page d'accueil

Textes Législatifs et Réglementaires

Services Publics et procédures

Réconciliation Nationale

Actions et Objectifs

Coopération Partenariat

Réunions Gouv/Walis

Le Ministère

Page d'accueil Élections Présidentielles

- ▶ [Le mot de Monsieur DAHOU OULD KABITA Ministre de l'Intérieur et des Collectivités Locales à l'occasion de sa prise de fonction le 30 Mai 2010.](#)
- ▶ [Missions et Attributions du Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales](#)
- ▶ [Organisation du Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales](#)
- ▶ [Missions et organisation](#)
- ▶ [Les Institutions rattachées](#)

Passeport et Carte Nationale d'Identité Biométriques et Électroniques

Annuaire Téléphonique

Wilaya / Daïra / Commune



Présentation des Wilayas

Associations

Dispositif d'investissement local

Formation/Recrutement

Requêtes et opinions

Galerie Médias

Liens Utiles

Téléchargements

Élections Présidentielles

- ▶ [Elections Présidentielles 9 Avril 2009](#)
- ▶ [Dispositif législatif et réglementaire](#)
- ▶ [Calendrier électoral](#)
- ▶ [Assainissement des listes électorales](#)
- ▶ [Guide de l'électeur](#)
- ▶ [Garanties offertes](#)

Arrêté du 8 Moharram 1430 correspondant au 5 janvier 2009 déterminant les caractéristiques techniques du formulaire de souscription de signatures individuelles pour les candidats à l'élection à la Présidence de la République.

Le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et des collectivités locales,

Vu décret présidentiel n°08-366 du 17 Dhoul El Kaada 1429 correspondant au 15 novembre 2008 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 09-04 du 8 Moharram 1430 correspondant au 5 janvier 2009 déterminant les formalités de souscription et de légalisation de signatures individuelles pour les candidats à l'élection à la Présidence de la république ;

Arrête :

Article 1^{er} : En application des dispositions du décret exécutif n° 09-04 du 8 Moharram 1430 correspondant au 5 janvier 2009 susvisé, le présent arrêté a pour objet de déterminer les caractéristiques techniques du formulaire de souscription de signatures individuelles pour les candidats à l'élection à la Présidence de la République.

Art 2 : Les formulaires de souscription de signatures individuelles sont de couleur beige et rose, établis selon deux (2) modèles distincts. Le premier, relatif aux signatures individuelles des membres élus d'assemblées communales, de wilaya ou du parlement, le deuxième relatif aux signatures individuelles d'électeurs inscrits sur la liste électorale.

Le formulaire prévu à l'alinéa ci-dessus, est établi suivant les caractéristiques techniques définies en annexe du présent arrêté.

Art 3 : Le formulaire de souscription de signatures individuelles comporte les indications ci-après :

- le nom et prénom (s) du signataire (en langue arabe et en caractères latins), sa date et lieu de naissance ainsi que les noms et prénoms de ses ascendants au premier degré ;
- l'identification de l'assemblée et de la wilaya d'élection pour les signataires appartenant à une assemblée élue ;
- l'identification de la wilaya, de la daira et de la commune, pour les signataires inscrits sur une liste électorale ;
- le nom et prénom (s) du candidat bénéficiaire de la signature et l'engagement sur l'honneur que la dite signature n'est pas donnée qu'à ce seul candidat ;
- l'adresse du signataire et les références de son document d'identification, (carte nationale d'identité, passeport ou permis de conduire en cours de validité) ainsi que la date et le lieu de délivrance ;
- la date de signature ;
- le cachet et la signature de l'autorité ayant effectué la légalisation.

Outre les indications ci-dessus, le formulaire de souscription de signatures doit comporter les observations légales à l'intention du signataire et du candidat bénéficiaire de la signature.

Art 4 : Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 8 Moharram 1430 correspondant au 5 janvier 2009.

Nourredine ZERHOUNI dit Yazid

[Top](#)

- ▶ [Communiqués - infos élections](#)
- ▶ [English version](#)

[Page d'accueil](#) | [Le Ministère](#) | [Présentation des Wilayas](#) | [Annuaire Téléphonique](#) | [Associations](#) | [Liens Utiles](#)

Copyright Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales 2009

Palais du gouvernement, 01 Rue Dr SAADANE ALGER - ALGERIE
Tél: +213 21.73.23.40 Email: webmaster@interieur.gov.dz